

Module « Animateur Prévention »

Disposer d'un animateur prévention au sein de son entreprise est aujourd'hui indispensable. Garant de la sécurité et de la prévention, il accompagne le dirigeant dans ses obligations réglementaires, anime et mobilise les salariés sur ces thèmes.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les bases de la réglementation santé et sécurité au travail.
- Connaître les différents acteurs de la prévention.
- Utiliser les outils de la prévention :
 - Analyse d'un accident de travail,
 - Etude d'une activité de travail,
 - Mise en œuvre du document unique,
 - Mise en place d'un plan de prévention relatif à l'intervention d'entreprises extérieures.

Nos Plus Sécurité !

→ Abonnement gratuit au journal prévention

→ Intégration réseau animateur

→ Invitation aux journées annuelles « Animateur Prévention »

→ Suivi personnalisé par un conseiller en prévention

Durée : 4 jours

répartis sur un trimestre avec accompagnement personnalisé en entreprise

Dates de la prochaine session :

18 mars 2010
31 mars 2010
6 mai 2010
27 mai 2010

9h00 – 17h00

Locaux MSA

Formateurs :

Conseillers en Prévention des Risques Professionnels

Formation limitée à 15 personnes

Formation prise en charge par la MSA

Public concerné :

Chefs d'équipe, encadrants, responsable qualité, ...

Pré-requis :

Disponibilité, écoute, intérêt pour le sujet.

Programme :

1. Connaissance de la prévention :

Les interlocuteurs : service Santé et Sécurité au Travail de MSA, l'inspection du travail, autres personnes et organismes ressources.

2. Les grands thèmes de la réglementation santé au travail :

Qu'est-ce que la sécurité, un accident du travail, un danger, un risque, une maladie professionnelle ?...

Les principes de la prévention,

Les formations obligatoires, Les vérifications périodiques obligatoires,

Les droits et devoirs de chacun.

3. Analyse d'un accident :

Comment construire des actions de prévention à partir d'un accident du travail ?

4. Etude des activités de travail :

Analyse d'une situation de travail et de ses composantes pour mieux comprendre les contraintes et cibler les actions de prévention.

5. Mise en œuvre le document unique :

Initiation de la démarche avec création du document personnalisé

Ou gestion, mise à jour et enrichissement du document existant

6. Construction du plan d'actions prévention de l'entreprise :

Comment structurer la démarche sécurité de l'entreprise ? : communication, accueil des salariés, conformité du matériel, animation de la sécurité au quotidien, audit, ...